

concours de projets numériques innovants



Les solutions numériques
pour répondre
aux défis économiques
de demain

Inscriptions dès le 1^{er} Septembre 2020
sur www.nicephorecite.com



REGLEMENT DU CONCOURS OPEN4STARTUP



Le concours OPEN4STARTUP est organisé par Nicéphore Cité, Pôle d'Ingénierie Numérique La Sucrierie - 34, Quai St Cosme 71100 CHALON SUR SAONE

Accélérateur d'innovation, Nicéphore Cité a pour mission de sensibiliser et accompagner les entreprises à la transformation digitale, enjeu majeur de la croissance économique du territoire du Grand Chalon et de la Région Bourgogne Franche Comté.

Incubation d'entreprises, formations aux nouveaux outils et usages, animation de l'écosystème, soutien aux projets innovants, intégration de solutions numériques, expertise et conseils constituent les principaux leviers de sa stratégie déclinée en lien avec un large réseau de partenaires issus de la recherche, de l'enseignement et de la formation, de l'industrie, mais aussi de collectivités et acteurs économiques et institutionnels afin de fédérer les compétences et savoir-faire.

Implantée au sein de l'ancienne sucrierie, futur bâtiment totem de l'Usinerie, Cité de l'Ingénierie numérique, Nicéphore Cité abrite des équipements de pointe, une pépinière labellisée Haut Niveau de Services dédiée aux porteurs de projets numériques innovants, un co-working, un FabLab, des espaces de formation, un lieu d'expérimentation des usages de la RV/RA et de l'IoT.

Article 1 – Présentation du concours OPEN4STARTUP

Ce concours vise à détecter des solutions numériques innovantes pour répondre aux défis économiques de demain et soutenir la compétitivité et l'attractivité des entreprises et industries grâce à de nouveaux procédés, usages innovants ou services disruptifs.

Il a pour but de soutenir les meilleurs projets et d'accompagner leur développement et leur implantation sur le territoire du Grand Chalon, notamment à Nicéphore Cité et au sein de l'Usinerie.

Article 2 – Critères d'éligibilité

Ce concours est à destination d'étudiants, jeunes diplômés, startups, porteurs de projets, candidats présentant des projets issus d'un essaimage d'entreprises du numérique en création ou de moins de deux ans dont le projet nécessite une phase de pré-étude et de validation sur les plans technique, marketing, juridique, propriété industrielle et/ou financier.

Ce projet doit obligatoirement s'inscrire dans le secteur du numérique et de l'innovation : **ingénierie numérique, web, IoT, réalité virtuelle et augmentée, robotique, Data, IA, Blockchain, nouveaux usages, création de contenus numériques, design** et toute activité se rapportant à ces domaines.

Il est ouvert aux candidats issus de toute la France métropolitaine.

Le projet proposé doit être innovant ou déboucher sur la création d'entreprise innovante immatriculée sur le territoire du Grand Chalon en Bourgogne Franche Comté. Il aura pour objectif le développement et la commercialisation d'un produit, procédé ou d'un service nouveau apportant une importante plus-value à son secteur d'activité.

Les candidats garantissent à Nicéphore Cité qu'ils sont libres de tout engagement auprès de toute autre structure d'accompagnement de l'innovation dédiée au développement économique de son territoire, ou qu'ils le seront au moment de la sélection. Ils doivent être libres d'inscrire leur activité au RCS de Chalon-sur-Saône.

En candidatant au concours OPEN4STARTUP, les porteurs de projets / startups reconnaissent automatiquement avoir lu et accepté le présent règlement. Tout manquement ouvre la possibilité à Nicéphore Cité d'évincer le ou les contrevenants.

Aucun dédommagement ou indemnité ne pourra être demandé, ni par les lauréats, ni par les projets et startup non retenus.

Article 3 – Comment candidater ?

Etape 1 – Candidature

Pour concourir, les porteurs de projets devront télécharger le règlement du concours et le dossier de candidature accompagné des pièces demandées sur www.nicephorecite.com et l'envoyer à l'adresse open4startup@nicephorecite.com.

Les dossiers doivent être rédigés en langue française et envoyés au format Pdf entre le 1^e septembre et le 30 septembre 2020.

A noter que tout dossier incomplet au moment de la clôture du formulaire ou envoyé après cette date ne sera pas pris en compte.

Etape 2 – Sélection des finalistes

Un jury composé des organisateurs et partenaires du développement économique et de l'innovation se réunira le **9 octobre 2020** à Nicéphore Cité afin de sélectionner les 10 finalistes du concours selon :

- Le caractère innovant du projet
- La faisabilité et cohérence technico-économique
- L'impact sur le territoire du Grand Chalon

Etape3 – Concours de pitches

Les candidats sélectionnés pour le concours de pitch **du 6 novembre** seront informés **le 13 octobre 2020**.

Chaque participant disposera de 5 minutes pour présenter son entreprise ou projet d'entreprise, suivi de 10 minutes de questions-réponses avec le jury.

Les supports de présentation sont autorisés, les finalistes pouvant également apporter les produits, plaquettes ou autres objets illustrant leurs propos.

Parmi les critères :

- Le caractère innovant du projet
- L'impact économique potentiel du projet sur le territoire du Grand Chalon
- La motivation et la cohérence entrepreneur / projet

Les délibérations suivront immédiatement les présentations.

Etape 4 – Remise des prix

La remise des prix se déroulera à Nicéphore Cité le 6 novembre 2020 à l'issue du concours de pitches.

Article 4 – Calendrier du concours – dates à retenir

- Dates de dépôt des candidatures : **1er septembre au 30 septembre 2020 à 23h59**
- Présélection des projets par le comité de sélection : **9 octobre 2020**
- Annonce des candidats présélectionnés pour le concours de pitch : **13 octobre 2020**
- Concours de pitch devant le jury et remise des prix : **6 novembre 2020**

Article 5 – Composition du jury

Le jury est composé d'acteurs économiques, institutionnels et de personnalités compétentes dans les domaines de la création et du financement des entreprises du numérique :

- **NICEPHORE CITE**
- **LE GRAND CHALON**
- **DECA-BFC**
- **Entreprises : ABMI, ARCOM**
- **Institut Image / Arts et Métiers**
- **AER BFC**
- **BFC Numérique**
- **BPIFrance**
- **Région Bourgogne Franche Comté**
- **Réseau Entreprendre**
- **BGE Perspectives**
- **PEPITE Bourgogne Franche Comté**
- **BFC ANGELS**

Article 6 – Les prix

Les trois projets lauréats bénéficieront d'un prix financier attribué par Nicéphore Cité, d'un hébergement en pépinière ou co-working et d'un accompagnement sur-mesure dans la mise en œuvre de leur projet innovant.

Ces prix sont conditionnés à un hébergement d'une année au sein de la pépinière de Nicéphore Cité.

Seront remis le prix Innovation, le prix Coup de cœur du jury et le prix Etudiant.

Ces deux premiers prix concernent les entreprises déjà créées de moins de 2 ans ou les porteurs de projets (personnes physiques) non constitués en entreprise, mais ayant l'intention de la créer, de nationalité française ou titulaires d'une carte de séjour en cours de validité.

Le prix Etudiant s'adresse aux jeunes de formation supérieure, porteurs d'un projet numérique innovant qu'ils souhaitent développer seuls ou en équipe.

Des journées de formation sous forme de parcours d'accompagnement et d'accélération via la méthode VIANEO sont également offertes aux lauréats des prix Innovation et coup de cœur du jury et pourront être étendues aux candidats non lauréats sur proposition du jury.

Prix « Innovation »

Prix de 7 000 euros conditionné à une création d'entreprise sur le territoire du Grand Chalon incluant :

- Hébergement professionnel sur 12 mois avec mise à disposition d'un bureau au sein de la pépinière Nicéphore Cité
- Accompagnement dans le développement du projet réalisé par des experts
- Accompagnement au FabLab de Nicéphore Cité (prototypage, preuve de concept, petites séries)
- Réalisation d'outils de communication (création d'un pitch vidéo, écriture de scénario, storyboard ou trailer de présentation)
- Aide à la création graphique
- Accès au réseau d'experts de la filière Ingénierie numérique
- Accompagnement par l'Incubateur Régional DECA-BFC sous réserve d'être éligible par le comité de sélection DECA-BFC
- Aide à l'Innovation de l'AER (Presta'Inno) sous réserve que les prestations soient éligibles

Prix « Coup de cœur du Jury »

Prix de 3 000 euros conditionné à une création d'entreprise sur le territoire du Grand Chalon incluant :

- Hébergement professionnel sur 12 mois avec mise à disposition d'un bureau au sein de la pépinière Nicéphore Cité
- Accompagnement dans le développement du projet réalisé par des experts
- Accompagnement au FabLab de Nicéphore Cité (prototypage, preuve de concept, petites séries)

- Réalisation d'outils de communication (création d'un pitch vidéo, écriture de scénario, storyboard ou trailer de présentation)
- Aide à la création graphique
- Accès au réseau d'experts de la filière Ingénierie numérique
- Accompagnement par l'Incubateur Régional DECA-BFC sous réserve d'être éligible par le comité de sélection DECA-BFC
- Aide à l'Innovation de l'AER (Presta'Inno) sous réserve que les prestations soient éligibles

Prix « Etudiant »

Prix de 1 000 euros conditionné à une création d'entreprise sur le territoire du Grand Chalon incluant :

- Mise à disposition d'un poste de travail au sein de l'espace de co-working de Nicéphore Cité
- Accompagnement dans le développement du projet réalisé par des experts
- Accompagnement au FabLab de Nicéphore Cité (prototypage, preuve de concept, petites séries)
- Accompagnement dans le cadre du dispositif PEPITE (Pôles Etudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) avec le statut national Etudiant-Entrepreneur

Accompagnement au Business Design

Pour les 1^{er} et 2^{ème} Prix et deux autres porteurs de projets non primés financièrement :

- Deux jours de formation avec la méthode VIANEO pour formaliser le processus d'innovation, de l'idéation jusqu'au déploiement des projets sur le marché

Article 7 – Information et communication

Les candidats et lauréats autorisent Nicéphore Cité à publier leurs nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise et la description non confidentielle de leur projet indiquées sur le dossier de candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours (papier, site internet, réseaux sociaux), sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Ils autorisent l'organisation du concours à réaliser une couverture photo et vidéo lors des différentes étapes du concours à des fins de promotion sur les différents médias (internet, papier, presse...).

Afin d'étudier les suites à donner à leur projet d'entreprise, les candidats non lauréats du concours pourront être mis en relation avec les partenaires du concours et d'autres structures d'accompagnement d'entreprises de la Région Bourgogne Franche Comté

Article 8 – Confidentialité

Les membres du jury, les experts et les collaborateurs de Nicéphore Cité ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets.

Article 9 – Responsabilité de l'organisateur et protection des données personnelles

Les organisateurs du concours se réservent le droit exclusif et unilatéral de modifier, si nécessaire, les dates annoncées. Ils ne pourront être tenus responsables d'une éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelque cause que ce soit.

Article 10 – Dépôt / Accès au règlement

Le règlement est déposé en l'Etude ACTALAW – CAMELIN – TRAPON – MAHEAS – Huissiers de Justice associés – 12, quai Gambetta – BP 90534 – 71332 CHALON-SUR-SAONE

Les candidats devront télécharger le règlement et le dossier de candidature sur www.nicephorecite.com. Ce dernier devra être envoyé à l'adresse open4startup@nicephorecite.com.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet.

Nicéphore Cité ne pourra être tenu pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de perte des courriers électroniques. Il en est de même pour tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées.

Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Article 11 – Cas de force majeure / Annulation du concours / Réserve de modification du règlement

Nicéphore Cité se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent règlement si les circonstances l'exigeaient, quel qu'en soit le motif et ceci sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Nicéphore Cité s'engage à en informer les candidats mais sa responsabilité ne saurait être engagée.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant également déposé auprès de l'Etude ACTALAW– CAMELIN – TRAPON – MAHEAS – Huissiers de Justice associés – 12, quai Gambetta – BP 90534 – 71332 CHALON-SUR-SAONE.